

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



02 28688  
Déclaration de Maladie

N° P19- 0041218

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1975 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : AFKIR Lahcen

Date de naissance : 1949

Adresse :

Tél. : 0666398028 Total des frais engagés : 40000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Mohamed DOUK  
Medicine des Os et des Articulations  
Médecin du Sport  
Médecine des Personnes Agées  
437, Av. Com. D'Al-HARTI Cité Djamaa  
Casablanca - Tél. : 05 22 56 31 95  
NPE : 091066760000

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : M. Lahcen Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / / Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

*[Signature]*



# Docteur Mohamed IDOUK

Louréat de L'Université Hassan II

Diplômé en Gériatrie, Maladies Des os et des

articulations université de BORDEAUX

Médecine du sport Université de RENNES

Ostéopathie du mal du dos et des articulations

الدكتور محمد إيدوك  
طبيب سابق بالقوات المسلحة الملكية

خريج جامعة الحسن II

دبلوم أمراض الشيخوخة و المفاصل و العظام جامعة بوردر

دبلوم طب الرياضة جامعة رين

الوخز بالإبر و التقويم اليدوي في أمراض الظهر و المفاصل

13 Mars 2020

MALBOUC Frictions

6390 <sup>63,90</sup> *Dyngin*

3700 <sup>37,00</sup> *Duloban*

3760 <sup>37,60</sup> *Syran*



LOT	
PER	37,60
PPV	

93850

**Dr. Mohamed IDOUK**  
 Medecine des Os et des Articulations  
 Medecine du Sport  
 Medecine des Personnes Agées  
 127, Av Com. Driss LHARTI Cité Djamaa  
 Casa - Tél : 05 22 56 31 95  
 091066766/ICE : 0016668910000

**PHARMACIE DE LA PREFECTURE**  
 Avenue du Nil, (Sidi Oubrahim)  
 Bloc 32, N° 23 - Casablanca  
 Tél: 00 522 37

# Docteur Mohamed IDOUK

Louréat de L'Université Hassan II

Diplômé en Gériatrie, Maladies Des os et des

articulations université de BORDEAUX

Médecine du sport Université de RENNES

Ostéopathie du mal du dos et des articulations

الدكتور محمد إيدوك

طبيب سابق بالقوات المسلحة الملكية

خريج جامعة الحسن II

وبلوم أمراض الشيخوخة و المفاصل و العظام جامعة بورلو

وبلوم طب الرياضة جامعة رين

الوخز بالابر و التقويم اليدوي في أمراض الظهر و المفاصل

23

047

Maladies Articulaires

2090x3

nr - ds B-al sh



6040

Duins la sym



123/10

PHARMACIE DE LA PREFECTURE  
Avenue du Prof. Sidi Mohammed  
Bloc 33, 11100 - Casablanca  
Tél: 05 22 37 14 02

Dr. Mohamed IDOUK  
Medecine des os et des Articulations  
Medecine du Sport  
Medecine des personnes âgées  
37, Av. Com. Driss Lharti Cité Djamaa  
Casa - Tél : 05 22 56 31 95  
NPE : 091066766 ICE : 0016668910000

ZENITH Pharma  
AMMN°171/16DMP/21NNPR



6 118001 272228  
PPV : 20,90 DH

ZENITH Pharma  
AMMN°171/16DMP/21NNPR



6 118001 272228  
PPV : 20,90 DH

ZENITH Pharma  
AMMN°171/16DMP/21NNPR



6 118001 272228  
PPV : 20,90 DH

PPV 60DH40

EXP 10/2022  
LOT 98027 3